

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 5 juillet 2010

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 25 juin 2010 s'est réuni le 5 juillet 2010 à 18h00 dans la Salle des fêtes de COLOMBIER, présidé par Jean-Louis Gaby.

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>BIZENEUILLE</b>         | Alain ROUSSEAU, présent à partir de la question 8<br>Marie-Hélène RORET  |
| <b>LA CELLE</b>            | Georges CONCHON<br>Dominique SPINELLE  |
| <b>CHAMBLET</b>            | Alain CHANIER<br>Valérie DAFFY, excusée<br>Michèle DUFFAULT  |
| <b>COLOMBIER</b>           | Gilles BOULICOT<br>Jean-Pierre CHANIER, excusé   |
| <b>COMMENTRY</b>           | Jean-Louis GABY<br>Claude RIBOULET, excusé remplacé par C. CABASSUT<br>Luc BRZUSTOWSKI<br>Annie LAVILLE<br>Ghislaine MANOURY |
| <b>DENEUILLE LES MINES</b> | Gérard PAQUET, excusé<br>Jean-Claude MANSAT  |
| <b>DURDAT LAREQUILLE</b>   | Jean-Pierre BOUGEROLLE<br>Bruno BOVE, excusé remplacé par J.P. PICANDET<br>Michel RIVIERE                                    |
| <b>HYDS</b>                | Michel CHAMPOMIER<br>Guy AMARY   |
| <b>MALICORNE</b>           | André SAVY<br>Guy COURTAUD   |
| <b>NERIS LES BAINS</b>     | Jean Claude DE PIN<br>Marie Alice BARRAUX<br>Gilles MARTIN<br>Philippe COLLINET  |
| <b>SAINT ANGEL</b>         | Michel GIVERNAUD<br>Michel PETIT, excusé   |
| <b>VERNEIX</b>             | Lionel BROCARD<br>Valérie LAMARQUE   |

Gilles BOULICOT est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2010.

L'assemblée donne un avis favorable à la demande du Président qui propose de rajouter une délibération urgente à l'ordre du jour et qui concerne le diagnostic archéologique de la ZAC de la Brande.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTABLE DU TRESOR – INDEMNITE DE CONSEIL – INDEMNITE POUR L'AIDE A LA CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de Conseil (calculée en fonction des dépenses budgétaires de la Communauté de Communes) et l'indemnité pour l'aide à la confection de documents budgétaires (45,73 € annuels) à Mme Anne-Marie CHATILLON pour la période d'exercice de ses fonctions c'est-à-dire du 1er janvier au 30 juin 2010, soit 180 jours de gestion.

3) ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE NERIS-LES-BAINS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Marie-Alice BARRAUX demeurant 11 Rue du Général de Gaulle 03310 Nérès-les-Bains, représentante de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de Commeny / Nérès-les-Bains au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Nérès-les-Bains. Jean-Claude De Pin précise que le Conseil de surveillance (9 membres) a moins de pouvoir que le Conseil d'administration (23 membres). Le Conseil de surveillance est composé de 3 représentants des collectivités, 3 représentants du personnel et de 3 représentants des personnes qualifiées.

4) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal qui prévoit des crédits supplémentaires pour les aides à l'amélioration de l'habitat et les aides pour la création d'hébergements touristiques.

5) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « aménagement des zones industrielles » qui prévoit la modification de l'imputation de la contribution à verser au SIEGA.

6) ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION AVEC LA SOUS-PREFECTURE PORTANT PROTOCOLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de télétransmettre les actes au contrôle de légalité et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités.

7) ADMINISTRATION GENERALE – RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC L'ADIE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention :1) d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ADIE et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Cette association propose un nouveau partenariat ADIE/Communauté de Communes qui prévoit le financement de l'accompagnement lié aux résultats financé dans le cadre du développement économique. Il prend la forme d'une contribution de 1 000 € par projet financé par l'ADIE sur le territoire de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains.

Monsieur le Président précise que le but est l'accompagnement dans le projet et pendant les premières années de la vie de l'entreprise.

8) ADMINISTRATION GENERALE – MISE A DISPOSITION DU MATERIEL -REGLEMENT DE PRET :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les modifications faites au règlement de mise à disposition du matériel. Ces modifications font suite à l'acquisition d'une scène mobile et de deux remorques porte-barrières.

Monsieur le Président précise que les communes doivent s'assurer pour le matériel qu'elles empruntent.

9) ADMINISTRATION GENERALE – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :

Le Conseil Communautaire décide de renouveler le bail avec la commune de Commentry relatif à la mise à disposition des locaux situés 1 Place Stalingrad à Commentry.

A la demande de Gilles Martin, Monsieur le Président précise que les locaux abritant la Communauté de Communes évolueront en fonction de l'évolution des compétences.

10) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer au tableau des effectifs de l'établissement, et à compter du 30 août 2010, un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps complet. Cette création de poste est destinée à compenser les trois demandes de travail à temps partiel (80%).

11) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE FORMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la prise en charge d'une journée d'étude et de rencontres des Educateurs de Jeunes Enfants qui est prévue les 11 et 12 octobre 2010 à la maison de la Chimie à Paris, par la Communauté de Communes de Commentry / Nérès-les-Bains et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

12) FONDS DE CONCOURS POUR CONTRIBUER A L'ENTRETIEN, LA RESTAURATION, LA SECURISATION ET LA MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE – MODIFICATION DES MODALITES D'APPLICATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les modalités d'attribution de la subvention pour contribuer à l'entretien, la restauration, la sécurisation et la mise en valeur du petit patrimoine rural non protégé.

13) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - GARANTIE D'EMPRUNT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie de la Communauté de Communes à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de trois cent quarante mille euros (340 000,00 €) souscrit par l'OPAC de COMMENTRY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » (double révisabilité limitée) est destiné à financer les travaux de construction de 4 logements Résidence J.J. Rousseau à COMMENTRY.

Jean-Pierre Bougerolle précise que la situation financière de l'OPAC est saine.

14) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente d'une parcelle de terrain à extraire de la parcelle cadastrée section AA 49 – commune de Malicorne au prix de 2 500 € HT, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

15) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DE LA CROIX DE FRAGNE – DEMANDE DE TERRAIN POUR UNE INSTALLATION DE CHANTIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande de location d'une parcelle de terrain à la Croix de Fragne d'environ 5 000 m<sup>2</sup> au prix de 230 euros H.T. de loyer mensuel, et d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la location et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

16) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONTRAT AUVERGNE + – VALIDATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PARCS D'ACTIVITES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la Charte de Développement Durable des Parcs d'activités et d'autoriser le Président à demander à signer cette Charte et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

17) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs des Galibots qui prévoit de rajouter à l'article 9 : INSCRIPTION du règlement intérieur : « La demande d'inscription ne pourra être prise en compte qu'après paiement des sommes dues au titre de précédents séjours ».

Monsieur le Président précise que certaines familles n'ont pas réglé les précédents séjours.

18) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - CONVENTIONS MINI-CAMP AOUT 2010 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec les Francas de l'Allier pour l'organisation d'un mini-camp dans le cadre du programme d'animation de l'accueil de loisirs « Les Galibots » pour l'été 2010.

19) ACTION SOCIALE – CENTRE MULTI ACCUEIL – FORMATION DU PERSONNEL SUR « L'ACCUEIL DES ENFANTS AU MULTI ACCUEIL » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à une formation destinée à l'équipe de la structure multi-accueil de la petite enfance sur « l'accueil des enfants en multi accueil » (difficulté des rythmes différents des enfants, les référentes, le doudou...). Le montant s'élève à 830,04 €.

Guy Amary demande si des sessions de BAFA pourraient être organisées à Commentry.

20) ENFANCE-JEUNESSE –RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION INTERVENTION DE GESTES DANSES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec la Compagnie « Fleur de peau » dans le cadre des ateliers d'éveil auprès des enfants et en soirée pour des temps de formation adressés aux assistantes maternelles.

Les interventions - 2 séances d'activités avec les enfants et 2 séances de formation avec les assistantes maternelles - auront lieu de septembre à décembre 2010. Le montant de la prestation s'élève à 640 € TTC.

## 21) VIE SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MARCHE DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SG2A – Société de gestion des aires d'accueil- 69 140 Rillieux-la-pape pour un montant de 68 107,83 € HT / an pour la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Alain Chanier précise que 3 sociétés ont répondu à l'appel d'offre : SONES, l'HACIENDA et VAGO. Il est précisé que l'aire d'accueil ferme vendredi 9 juillet 2010 à 12h00 pour une durée de 3 semaines. Les gens du voyage auront interdiction de se garer derrière l'aire pour des raisons de sécurité pour eux et leurs enfants.

Monsieur le Président précise que certains se sont déjà installés au vieux-bourg et que des détériorations sont à plaindre.

Alain Chanier précise que les subventions sollicitées pour des travaux de création d'une aire de stockage d'un coût d'environ 106 000 € n'ont pas toutes été obtenues : 30 000 euros de la CAF ont été refusés.

Monsieur le Président précise qu'un nouveau contrat de territoire va être signé le 13 juillet 2010 avec le Conseil Général de l'Allier et que des excédents pourraient être dégagés pour l'aménagement extérieurs de l'aire.

Alain Chanier déclare que si les voyageurs ne sont pas plus coopératifs, il n'est pas question de réaliser ces travaux d'aménagement.

## 22) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTION AVEC LA BPI :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de signer une convention de don d'ouvrages avec la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), dont les locaux se trouvent à Paris au Centre Pompidou, qui propose en don une partie des livres et périodiques qu'elle retire de ses rayons.

## 23) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive concernant la ZAC de la Brande et d'autoriser le Président à signer cette convention et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Monsieur le Président précise que l'intervention a lieu du 2 au 13 août 2010, le rapport sera rendu le 31 août 2010 et les travaux démarreront en septembre 2010. Il ajoute également que la Communauté de Communes devra mettre à disposition du matériel et un chauffeur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président rappelle que 4 communes n'ont pas encore répondu au questionnaire afférent au C.I.A.S. Il précise que dans un premier temps il est simplement procédé à la réalisation d'un état les lieux.

Monsieur le Président fait un point sur le dossier éolien : une zone avait été proposée, celle de Bizeneuille nord. Le Conseil Municipal de Bizeneuille s'est rétracté.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.